

**Sulfolene**

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Informations sur le produit**

Nom du produit : Sulfolene
Matériel : 1094561, 1024666, 1024665, 1024664, 1024663, 1024662,
1024667

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Specialty Chemicals
10001 Six Pines Drive
The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
Airport Plaza (Stockholm Building)
Leonardo Da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)
1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090
Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)
Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600
Argentine : +(54)-1159839431

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Bulgarie : +359 2 9154 233
 Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Chypre : 1401
 République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402
 Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212
 Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)
 France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)
 Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Lituanie : +370 (85) 2362052
 Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Malte : +356 2395 2000
 Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000
 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250
 Roumanie : +40213183606
 Slovaquie : +421 2 5477 4166
 Slovénie : Numéro de téléphone : 112
 Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 77-79-2 1,1-dioxyde de 2,5-dihydrothiophène

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : 3-Sulfolene
2,5-Dihydrothiophene-1,1-dioxyde

Formule moléculaire : C₄H₆SO₂

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Sulfolene	77-79-2 201-059-7	Eye Irrit. 2; H319	90 - 100	
-----------	----------------------	--------------------	----------	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- Symptômes : Donnée non disponible.
- Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Point d'éclair : 113 °C (113 °C)
Évalué(e)
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.3**Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Protection contre les incendies et les explosions : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Produits de décomposition dangereux : Butadiène. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

- Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Classe d'explosibilité de poussière : St2.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

7.3**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Intermédiaire chimique
Formulation

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Sulfur dioxide	SK OEL	NPEL priemerný	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Sulfur dioxide	SI OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	SI OEL	KTV	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

SE

Beständsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Sulfur dioxide	SE AFS	NGV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	SE AFS	KGV	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Sulfur dioxide	RO OEL	TWA	1,3 mg/m ³	
	RO OEL	STEL	2,7 mg/m ³	
	RO OEL	TWA	0,5 ppm,	
	RO OEL	STEL	1 ppm,	

PT

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
Sulfur dioxide	PT OEL	VLE_CD	0,25 ppm,	A4,
	PT DL 305/2007	oito horas	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	PT DL 305/2007	curta duração	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

A4 Agente não classificável como carcinogénico no Homem.

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Sulfur dioxide	PL NDS	NDS	1,3 mg/m ³	
	PL NDS	NDSch	2,7 mg/m ³	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Sulfur dioxide	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	FOR-2011-12-06-1358	S	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Sulfur dioxide	NL WG	TGG-15 min	0,7 mg/m ³	
	NL WG	TGG-8 uur	0,7 mg/m ³	

MT

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Sulfur dioxide	MT OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

	MT OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	
--	--------	------	------------------------------	--

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Sulfur dioxide	MK OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
Sulfur dioxide	LV OEL	AER 8 st	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	LV OEL	AER īslaicīgā	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Sulfur dioxide	LU OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	LU OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Sulfur dioxide	LT OEL	IPRD	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	LT OEL	TPRD	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

IT

Componenti	Base	Valore	Parametri di controllo	Nota
Sulfur dioxide	IT VLEP	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	IT VLEP	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Sulfur dioxide	IS OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	IS OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Sulfur dioxide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	IE OEL	OELV - 15 min (STEL)	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Sulfur dioxide	HU OEL	AK-érték	1,3 mg/m ³	EU4, N, m,
	HU OEL	CK-érték	2,7 mg/m ³	EU4, N, m,

EU4 2017/164 EU irányelvben közölt érték

m Maró hatású anyag (felmarja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhámat)

N Irritáló anyagok, egyszerű fojtógázok, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Sulfur dioxide	HR OEL	GVI	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	HR OEL	KGVI	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Sulfur dioxide	GR OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	GR OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Sulfur dioxide	GB EH40	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	GB EH40	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Sulfur dioxide	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	Valeurs limites indicatives,
	FR VLE	VLCT (VLE)	1 ppm, 2,7 mg/m ³	Valeurs limites indicatives,

Valeurs limites
indicatives Valeurs limites indicatives
indicatives**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muutujat	Huomautus
Sulfur dioxide	FI OEL	HTP-arvot 8h	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Sulfur dioxide	ES VLA	VLA-ED	0,5 ppm, 1,32 mg/m ³	
	ES VLA	VLA-EC	1 ppm, 2,64 mg/m ³	

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Sulfur dioxide	EE OEL	Piirnorm	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Sulfur dioxide	DK OEL	GV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Sulfur dioxide	DE TRGS 900	AGW	1 ppm, 2,7 mg/m ³	Y,

Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Sulfur dioxide	CZ OEL	PEL	1,5 mg/m ³	I,
	CZ OEL	NPK-P	3 mg/m ³	I,

I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty), respektive kůži

CY

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Sulfur dioxide	CY OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	CY OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Sulfur dioxide	CH SUVA	MAK-Wert	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	NIOSH, OSHA, DFG, SSc,
	CH SUVA	KZGW	1 ppm, 2,7 mg/m ³	NIOSH, OSHA, DFG, SSc,

DFG Deutsche Forschungsgemeinschaft
NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA Occupational Safety and Health Administration
SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Sulfur dioxide	BG OEL	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	BG OEL	STEL	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Sulfur dioxide	BE OEL	TGG 8 hr	2 ppm, 5,3 mg/m ³	
	BE OEL	TGG 15 min	5 ppm, 13 mg/m ³	

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Sulfur dioxide	AT OEL	MAK-TMW	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	AT OEL	MAK-KZW	1 ppm, 2,7 mg/m ³	

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition.

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour poussières et brouillards / P100. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Vêtement de protection. Chaussures de sécurité.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Forme : Solide cristallin
 État physique : solide
 Couleur : Blanc à blanc cassé
 Odeur : Âcre

Données de sécurité

Point d'éclair : 113 °C (113 °C)
 Evalué(e)

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : non

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Formule moléculaire : C₄H₆SO₂

Poids moléculaire : 118,16 g/mol

pH : Non applicable

Point de congélation : Donnée non disponible

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 1,31
 à 15,6 °C (15,6 °C), Evalué(e)

Hydrosolubilité : 13% at 20C (68F)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

Indice de déflagration des poussières (Kst) : 215 m.b_/s

Énergie minimale d'ignition : 5 - 10 mJ

Taille des particules : < 500 µm

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Butadiène
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Sulfolene : DL50: 2.876 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

Sulfolene : Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Irritation de la peau

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Sulfolene : Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux

Sulfolene : Irritation des yeux

Sensibilisation

Sulfolene : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

Sulfolene : Espèce: rat (mâle)
Voie d'application: gavage oral
Dose: 0, 25, 75, 150 mg/kg/d
Durée d'exposition: 28 d
Nombre d'expositions: daily
NOEL: 25 mg/kg
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 75 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
Organes cibles: Reins, Foie

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Espèce: rate (femelle)
Voie d'application: gavage oral
Dose: 0, 10, 25, 75 mg/kg/d
Durée d'exposition: 40 - 52 d
Nombre d'expositions: daily
NOEL: 25 mg/kg
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 75 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

Espèce: Souris, mâle
Sex: mâle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 316,562,1000,1780,3160 mg/kg/d
Durée d'exposition: 6 wk
Nombre d'expositions: 5 d/wk
NOEL: 3.160 mg/kg

Espèce: Souris, femelle
Sex: femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 316,562,1000,1780,3160 mg/kg/d
Durée d'exposition: 6 wk
Nombre d'expositions: 5 d/wk
NOEL: 178 mg/kg

Espèce: Rat, mâle
Sex: mâle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 56, 100, 178, 316, 562 mg/kg
Durée d'exposition: 6wk
Nombre d'expositions: 5 d/wk
NOEL: 316 mg/kg

Espèce: Rat, mâle
Sex: mâle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 56, 100, 178, 316, 562 mg/kg
Durée d'exposition: 6wk
Nombre d'expositions: 5 d/wk
NOEL: 100 mg/kg

Génotoxicité in vitro

Sulfolene

: Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Échange de chromatides sœurs
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Sulfolene

: Espèce: Rat
Sex: femelle
Dose: 0, 120, 240 mg/kg
Durée d'exposition: 60-78 wks
Nombre d'expositions: 5 d/wk
Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Espèce: Rat
Sex: mâle
Dose: 0, 197, 372 mg/kg
Durée d'exposition: 60-78 wks
Nombre d'expositions: 5 d/wk
Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Espèce: Souris
Sex: femelle
Dose: 0, 384, 768 mg/kg
Durée d'exposition: 60-78 wks
Nombre d'expositions: 5 d/wk
Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Espèce: Souris
Sex: mâle
Dose: 0, 311, 622 mg/kg
Durée d'exposition: 60-78 wks
Nombre d'expositions: 5 d/wk
Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Sulfolene

: Espèce: Rat
Sex: mâle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 0, 25, 150 mg/kg/d
Durée d'exposition: 28 d
Nombre d'expositions: daily
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 75 mg/kg

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Espèce: Rat
 Sex: femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 0, 10, 25, 75 mg/kg/d
 Durée d'exposition: 40 - 52 d
 Nombre d'expositions: daily
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
 NOAEL Parent: 75 mg/kg
 NOAEL F1: 25 mg/kg

Sulfolene**Toxicité par aspiration**

: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

11.2**Informations sur les autres dangers****Sulfolene****Information****supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Donnée non disponible.

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Sulfolene : CL50: 940 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel)
 Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Sulfolene : CE50: 800 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Sulfolene : CE50: > 1.000 mg/l
 Durée d'exposition: 4 Days
 Espèce: Selenastrum capricornutum (Algue)
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2

Numéro de la FDS:100000013472

15/21

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Sulfolene : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 2 %
 Période d'essai: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Sulfolene : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Sulfolene : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Sulfolene : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

Sulfolene : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3335, AVIATION REGULATED SOLID, N.O.S., (2,5-DIHYDROTHIOPEHENE-1,1-DIOXIDE), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
 Non applicable

État actuel de notification

Europe REACH	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Suisse CH INV	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECl	:	Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH.

Sulfolene

Version 2.3

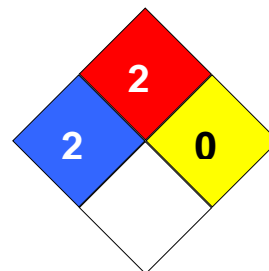
Date de révision 2023-06-01

L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Chine IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
 Risque d'incendie: 2
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 25500

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01

	CAS		zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sulfolene

Version 2.3

Date de révision 2023-06-01